

Le président

Lettre aux Conseils en propriété industrielle

Le 28 juin 2010

Chère Consœur, Cher Confrère,

Je fais suite à ma précédente lettre du 14 juin 2010 concernant le rapprochement avocat-CPI et suis en mesure de vous rendre compte des derniers développements intervenus à l'Assemblée Nationale.

En résumé :

1°- Les articles 32 à 50 de la proposition de loi Béteille organisant l'unification avocat-CPI, qui avaient été votés par le Sénat au printemps, ont été supprimés par l'Assemblée Nationale le 24 juin, au motif, selon le Rapporteur, que « *la fusion entre les deux professions n'est pas considérée comme la solution la plus adaptée pour rapprocher ces deux professions* ». Cette divergence entre le Sénat et l'Assemblée Nationale va devoir être tranchée et nous allons suivre attentivement et de façon très active cet épisode.

2°- l'interprofessionnalité capitalistique entre avocats, experts-comptables et CPI par le biais d'une SPFPL détenant des parts dans des sociétés d'exercice de ces professions qui avait été envisagée par la Chancellerie sous forme d'amendement au projet de loi de « Modernisation des professions judiciaires et juridiques réglementées » (dont la disposition emblématique est l'acte contresigné par avocat), n'a finalement pas été incorporée à ce texte qui est venu en débat devant l'Assemblée la veille du débat sur la proposition de loi Béteille précitée.

Ces débats à l'Assemblée Nationale, et particulièrement ceux intervenus le 24 juin sur la proposition de loi Béteille, ont été l'occasion d'échanges très instructifs et encourageants relatifs à notre profession.

Monsieur Daniel Fasquelle¹, a présenté un premier amendement tendant à rétablir les articles 32 à 50 en question et deux amendements de repli tendant à supprimer l'incompatibilité avocat-CPI telle qu'elle résulte aujourd'hui des textes et à améliorer l'accès des CPI à la professions d'avocat, ces deux amendements ayant été cosignés par Messieurs Etienne Blanc² et Philippe Houillon³.

Ces amendements ont donné lieu à un débat consistant et animé dont je vous invite à prendre connaissance, étant publié sur le site Internet de la CNCPI.

¹ Monsieur Daniel Fasquelle est professeur de faculté (droit), député UMP du Pas-de-Calais, membre de la Commission des Affaires Economiques et de la Commission des Affaires Européennes de l'Assemblée Nationale

² Monsieur Etienne Blanc est avocat, député UMP de l'Ain, membre de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale

³ Monsieur Philippe Houillon est avocat, ancien Bâtonnier à l'Ordre, député UMP du Val d'Oise, membre de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale

Les points suivants du débat méritent d'être soulignés⁴ :

Le Rapporteur de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, Monsieur Yves Nicollin⁵, a rappelé que le rapprochement est « *bien évidemment souhaitable* », que « *les uns et les autres, nous souhaitons que ce rapprochement puisse se faire* » et que « *de nouvelles discussions ont été engagées par les deux professions sous l'égide de la Chancellerie.* »

En conséquence, a estimé le Rapporteur : « *ce n'est donc pas le moment d'interférer dans ces discussions : il faut leur permettre d'aboutir. Laissons aux parties un peu de temps pour qu'elles concluent un accord qui satisfasse véritablement les deux professions.* »

Monsieur Jean-Marie Bockel⁶, Secrétaire d'État, représentant la Garde des Sceaux a indiqué que « *le Gouvernement est très ennuyé* » et a rappelé que la chancellerie a « *vraiment mis tout le monde autour de la table* » en vue du double objectif qui est de « *proposer, dans le domaine de la propriété intellectuelle, des services complets, structurés* », et de « *donner aux professionnels français de la propriété intellectuelle les moyens d'être plus compétitifs* », ajoutant que « *les discussions se poursuivent, et progressent, même si elles n'ont, à ce jour, pas abouti à un accord. Nous n'y avons pas mis fin.* »

Monsieur Daniel Fasquelle a appelé les parlementaires à prendre leurs responsabilités, ajoutant « *Nous n'avons pas à céder à des réflexes parfois corporatistes, il faut aussi savoir aller de l'avant* », observant que « *même si 100 % des avoués étaient opposés à la fusion de leur profession avec celle d'avocat, la fusion a quand même lieu* » et enfin faisant part de sa crainte que le rapprochement soit repoussé « *d'au moins pour cinq ans, voire beaucoup plus !* », ce qu'a contesté Monsieur Jean-Luc Warsmann⁷, Président de la Commission des Lois.

Après le retrait du premier amendement tendant à rétablir les articles 32 à 50, le débat a porté sur les deux amendements de repli qui, selon Monsieur Daniel Fasquelle, sont « *vraiment des amendements de repli qui visent un rapprochement a minima dans un but d'équité et de justice, et pour éviter une double concurrence déloyale.* » En effet, il existe une « *première concurrence déloyale entre les avocats et les CPI* », ce que « *l'amendement vise à combler dans un esprit de justice [...] d'autant que le décalage⁸ s'est creusé avec le texte⁹ [...] adopté hier soir dans lequel nous avons renforcé le rôle des avocats, notamment à travers l'acte sous seing privé.* » Et il existe « *une seconde concurrence déloyale à laquelle il est urgent de mettre fin [...] entre les professionnels français et les professionnels anglais ou allemands.* »

Le Rapporteur de la Commission a indiqué qu'« *en proposant de ne pas fusionner mais de permettre le double exercice, [l'on tord] définitivement le cou à une éventuelle fusion à venir* » car « *si on adopte le double exercice, ce sera terminé, on n'en rediscutera pas, on aura tué le rapprochement¹⁰ dans l'œuf* ». Le Rapporteur a ajouté « *qu'il ne faut pas orienter la discussion qui s'est installée entre les deux professions sous l'égide de la Chancellerie [...] il faut les laisser maîtres de cette discussion. Celle-ci doit continuer [...] Le groupe de travail est en place depuis quelques semaines seulement, on peut lui laisser jusqu'à la fin de l'année. On tirera les conclusions à ce moment-là.* »

Monsieur Jean-Marie Bockel a indiqué : « *Il y a une continuité entre les activités d'avocat et de CPI qui s'intéressent au même public, le premier prenant d'ailleurs le relais du second dans les mêmes dossiers, mais la concertation doit se poursuivre sur ces questions.* »

Monsieur Daniel Fasquelle a souligné que « *les arguments sont toujours les mêmes quand on ne veut pas qu'un amendement soit adopté : « ce n'est pas le moment » et « c'est compliqué »... cela fait trop longtemps que cette affaire traîne, je crois que le moment est venu de trancher.* » Revenant sur les amendements, il a répété que « *ce serait une mesure de justice. Aujourd'hui, un avocat peut exercer les fonctions d'un CPI mais l'inverse n'est pas possible. Je propose une mesure d'équité : la possibilité pour les CPI de devenir avocats. Après tout, on a pas mal ouvert les portes d'accès à la profession d'avocat, et encore hier soir. Je ne vois pas pourquoi on les fermerait aux CPI.* »

⁴ Les passages en italiques sont extraits des minutes de la séance

⁵ Monsieur Yves Nicollin est avocat, député UMP de la Loire, membre de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale

⁶ Monsieur Jean-Marie Bockel est avocat

⁷ Monsieur Jean-Luc Warsmann est député des Ardennes et Président de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale

⁸ NDR : Entre les deux professions

⁹ NDR : sur l'acte contresigné d'avocat

¹⁰ NDR : sous entendu l'unification



La proposition de Monsieur Daniel Fasquelle a reçu le soutien de Monsieur Sébastien Huyghe¹¹ et de Monsieur Jean-Michel Clément¹², lequel a souligné que l'on prenait du retard, que l'on affaiblissait une profession¹³ et l'économie française, pour des motifs « *pour le moins futiles* », qu'il fallait « *reconnaître à tout un chacun [...] la possibilité de faire le métier qu'il maîtrise* » et concluant avec réalisme « *Il y avait un accord. Si maintenant, on parle de désaccord, cela veut dire qu'un lobby, plus fort qu'un autre, a œuvré. Il faut le débusquer et le convaincre. En tout cas, une majorité s'est exprimée, il nous appartient de lui donner satisfaction.* »

Monsieur Jean-Michel Clément a alors demandé que « *le Gouvernement s'engage devant la Représentation Nationale qu'une réponse claire sera apportée dans les six mois à ces professionnels. Sinon, on va encore prendre un train de retard. Notre rôle est aussi de passer outre des accords qui n'en finissent pas d'arriver.* »

Reprenant la parole le Rapporteur de la Commission a conclu : « *Il faut laisser un peu de temps à la discussion. En revanche, je suis d'accord sur le fait qu'il faut en sortir à un moment donné, et que le Gouvernement devra siffler la fin de la récréation, peut-être d'ici à la fin de l'année.* »

Intervenant, Monsieur Jean-Luc Warsmann a indiqué : « *Ne coupons pas l'herbe sous le pied du Gouvernement [...] le débat aura été utile. Je pense que tous ceux qui l'auront écouté auront compris que l'Assemblée est très motivée pour que les choses avancent. Et j'aimerais que le Gouvernement emprunte la porte de sortie que suggérerait notre collègue Clément, et prenne un engagement très clair, avec un délai bien défini, parce que nous ne pouvons pas, comme le craint notre collègue Fasquelle, en être au même point dans cinq ans.* »

Monsieur Jean-Marie Bockel a répondu : « *je m'engage donc solennellement, au nom de Madame la Garde des Sceaux, à ce que nous aboutissions à une solution d'ici à la fin de l'année 2010. Cela correspond au délai de six mois évoqué par Monsieur Clément, et cela serait aussi, pour nous, une manière de mettre la pression.* »

Monsieur Daniel Fasquelle a alors demandé d'« *être associé aux rencontres qui seront organisées avec ces professions et à l'élaboration du texte qui sera déposé dans les six mois en accord avec elles [...] permettant enfin de régler le problème* », ce à quoi s'est engagé Monsieur Jean-Marie Bockel.

Certes, votre Bureau regrette profondément qu'il n'ait pas été permis, cette fois-ci encore, de concrétiser le rapprochement. Vraiment, il n'est pas facile de réformer... Mais nous restons tout à fait déterminés et mobilisés pour que le rapprochement devienne une réalité. Nous avons notamment fait savoir aux différents protagonistes de ce débat national que la CNCPI est plus que jamais disponible pour poursuivre la discussion qui s'est installée sous l'égide de la Chancellerie.

Nous avons également rappelé solennellement qu'à défaut de l'unification, le rapprochement par le «paquet rapprochement» est la seule voie d'avenir pour éviter une marginalisation de la profession française de CPI, et par contagion des avocats français spécialisés en PI.

Ce débat ayant vocation à se poursuivre très activement à la rentrée, nous vous invitons à rester mobilisés et attentifs à ces questions déterminantes pour notre profession.

Je ne manquerai pas de vous informer des prochains développements, et le cas échéant de faire appel à vous pour que nous continuions à manifester collectivement et unis la volonté de notre profession de bénéficier de statuts et prérogatives au moins de même degré que nos confrères des grands pays européens, et notamment de l'Allemagne, et cela dans l'intérêt non seulement de la pérennité et du rayonnement de la filière française de la PI, prise globalement, mais plus généralement de la place de la France dans l'économie de l'innovation.

Bien à vous,

Christian Derambure

¹¹ Monsieur Sébastien Huyghe est notaire, député UMP du Pas-de-Calais, Secrétaire de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale

¹² Monsieur Jean-Michel Clément est avocat, député socialiste de la Vienne, membre de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale

¹³ NDR : la profession de CPI

